**MEMBRE DE LA CRSA - Région Occitanie**

Fiche de Candidature

 Collège 6) des acteurs de la prévention et de l’éducation pour la santé

*> Collège 6f) composé de 1 représentant titulaire et de 2 suppléants des associations de protection de l’environnement agréées au titre de l’article L 141-1 du code de l’environnement, désignés à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé*

NOM et SIGLE Association :

Adresse :

n° et date de l’agrément :

*(préciser s’il s’agit de l’association elle-même ou de sa fédération/union et joindre la décision d’agrément ou l’autorisation d’utilisation d’un agrément national)*

Secteur géographique couvert :

Préciser les champs couverts par l’association :

Préciser l’implication de l’association dans une démarche de santé sur le territoire :

Motivation de l’association :

**MEMBRE DE LA CRSA - Région Occitanie**

Fiche de Candidature

*Collège 6f) composé des associations de protection de l’environnement agréées au titre de l’article L 141-1 du code de l’environnement*

**Candidature au poste de : titulaire** 🞏 **suppléant** 🞏

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle : …………………………………………………………………………………………

Fonction :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

🞎 Je consens à ce que mes coordonnées (nom, prénom, adresse mail) soient communiquées aux partenaires en santé de l’ARS pour recueillir mon appréciation en tant que membre de la CRSA sur une question de santé (cocher la case).

Merci de retourner cette fiche de candidature accompagnée d’une lettre de motivation à l’adresse mail suivante : ars-oc-duaj-crsa@ars.sante.fr

**au plus tard le 22 aout 2021 à minuit.**

Date et signature du candidat :

*Signature et cachet de l’association*

*Signature et cachet de l’association*

L'ARS Occitanie procède à un traitement de vos données personnelles, ayant pour finalité la gestion et le suivi des désignations des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l’Autonomie (CRSA) Occitanie. Ce traitement est mis en œuvre sur le fondement des articles L 1432-4 et D 1432-28 à D 1432-30 du code de la santé publique ainsi que sur l'article 6-1-C ("le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis") du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD).

Les données enregistrées sont conservées durant une période de 6 ans. Ces données sont communiquées aux services compétents en la matière au sein de l'Agence Régionale de Santé Occitanie :

* + Direction des Droits des Usagers et des Affaires Juridiques (DUAJ), Direction de la Santé Publique (DSP), Direction des Soins et de l’Autonomie (DOSA) pour procéder à la désignation des membres et au secrétariat des séances de la CRSA et de ses commissions spécialisées
	+ DUAJ pour le recueil et la validation des DPI
	+ Direction des Finances et des Moyens (DFM) pour attribution des droits sur la plateforme de travail collaboratif (SharePoint)
	+ Service comptable de la DFM pour le remboursement des frais de déplacement des membres.

Par ailleurs, sous réserve de votre consentement, l’ARS pourra communiquer vos coordonnées (nom, prénom, adresse mail) à ses partenaires en santé en vue de recueillir votre appréciation en tant que membre de la CRSA sur une question de santé.

Vous avez la possibilité de retirer votre consentement à la communication de ces données à tout moment en adressant votre demande à la Déléguée à la Protection des Données dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous.

Conformément au RGPD et à la loi n°78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Loi Informatique et Libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement des données vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant à la Déléguée à la Protection des Données de l'ARS Occitanie, à l'adresse suivante :

* Par mail à l'adresse : ARS-OC-DPO@ars.sante.fr

Ou

* Par voie postale :

Agence Régionale de Santé Occitanie

Déléguée à la Protection des Données

26-28 Parc du Millénaire

1025, rue Henri Becquerel

CS 30001

34067 Montpellier Cedex 2

Vous disposez, par ailleurs, d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du Règlement Général sur la Protection des Données et de la Loi Informatique et Libertés.

Le formulaire concernant les appels à candidature, s'inscrit dans le cadre de ce traitement.

Si ce formulaire comporte des zones de commentaires libres, "les commentaires saisis dans ces zones ne doivent en aucun cas porter atteinte à l'image d'une personne physique. Ils ne doivent pas être inappropriés, subjectifs ou insultants. Ils ne doivent pas comporter d’informations relatives à l’origine raciale ou ethnique, aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses, à l’appartenance syndicale, à la santé ou la vie sexuelle, aux infractions et condamnations ».